

# COMPTE-RENDU C.M

06 Juillet 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 21h00, sous la présidence de Philippe UNAL, Maire.

Présents : BELLIN Jérémy – BERGON Nicole - BLATZEZYK Maryse – CANTALOUBE Sébastien – CAUSSANEL Jérémy - CAZARD Daniel – CONTE Damien – DEJEAN Françoise – DELMAS Christian - FAGES Damien (arrivé à 21h42) - FERRI Bernadette - PERALTA Jean-Marc - SALINIE Jean-Michel – UNAL Philippe

Excusé : VIGNERAS Bruno

Secrétaire séance : BLATZEZYK Maryse

Monsieur Le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal, l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération pour autoriser la signature de la convention avec REPAIRE des 2 Vallées pour l'accueil des 3-5 ans. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte.

## Décisions modificatives budget COMMUNE

Afin d'amortir le PLU sur 8 ans au budget de la commune, il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants :

Dép Fonct : Article 6811 : + 3 252,60€

Rec Fonct : Article 6419 : + 3 252,60 €

Dép Invest : Article 21318 (op75) : + 3 252,60 €

Rec Invest : Article 2802 : + 2 160,60 €

Article 28041511 : + 1 092 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Détermination du nombre de membres pour le CCAS

Monsieur Le Maire propose de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à 11 : Le Maire, 5 membres du conseil municipal et 5 membres hors du conseil municipal. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Composition du CCAS

Le Maire : Philippe UNAL

Membres du conseil municipal : Maryse BLATZEZYK, Françoise DEJEAN, Nicole BERGON, Bernadette FERRI, Christian DELMAS

Membres hors du conseil municipal : Monique BOUILLON, Josiane FAGES, Aurélie MASSELIN, Fabienne AUSTRUY, Gérard MONTILLET

Le conseil municipal approuve par 12 POUR et 1 ABSTENTION.

## Composition de la CCID

Il est nécessaire de proposer aux impôts une liste de 12 noms membres du conseil municipal et de 12 noms hors membres du conseil municipal afin qu'ils puissent tirer au sort 6 titulaires et 6 suppléants qui siègeront à cette commission pour la durée du mandat soit 6 ans. Monsieur Le Maire propose la liste suivante :

12 membres du Conseil Municipal : Daniel CAZARD, Jérémy BELLIN, Sébastien CANTALOUBE, Christian DELMAS, Jean-Michel SALINIE, Damien CONTE, Bernadette FERRI, Nicole BERGON, Françoise DEJEAN, Jérémy CAUSSANEL, Jean-Marc PERALTA, Maryse BLATZEZYK

12 membres hors du conseil municipal : Jean-Michel DONADIEU, Franck DESFORGES, Nathalie DESFORGES, Sophie DURRIEU, Céline CONTE, Sandra LOPES, Roger FAGES, Josiane FAGES, Guy SALINIE, Myriam MILLET, Gérard MONTILLET, Jacques CONTES.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Composition de la commission électorale

La commission doit être composée de 3 membres : un conseiller et 2 membres extérieurs. Il est proposé Monsieur Damien FAGES, Monsieur Laurent BOUZOU et Monsieur Guy SALINIE. Le conseil municipal à l'unanimité approuve.

## Désignation des délégués SYDED, FDEL, DEFENSE

	TITULAIRE	SUPPLEANT
SYDED Assainissement	Jérémy BELLIN	Daniel CAZARD
SYDED Environnement	Christian DELMAS	Sébastien CANTALOUBE
DEFENSE	Philippe UNAL	Christian DELMAS
FDEL – TE46	Daniel CAZARD	Jean-Marc PERALTA

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## Travaux Ecole : Chauffage géothermie

Il est nécessaire de faire la vidange du plancher chauffant de l'école Un devis a été fait par CLIMATER MAINTENANCE pour un montant de 4 650,60 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Choix du transporteur pour le ramassage scolaire 2020/2021**

Suite à la demande d'appel d'offre pour le ramassage scolaire pour l'année 2020/2021 seul les cars DELBOS ont répondu. Le forfait journalier est de 145,20 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Renouvellement des conventions avec REPAIRE des 2 VALLEES pour l'année scolaire 2020/2021**

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions suivantes avec l'association REPAIRE DES 2 VALLEES pour assurer le périscolaire pour l'année scolaire 2020/2021 :

- La mise à disposition d'un animateur durant la pause méridienne de 12h00 à 13h45
- L'ALAE pour la garderie du soir de 16h30 à 18h30

### **Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe non permanent pour accroissement d'activité**

Afin de remplacer l'adjoint technique en charge de l'eau et de l'assainissement qui est en disponibilité pour convenances personnelles, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ere classe non permanent pour accroissement d'activité pour une durée hebdomadaire de 16h pendant 1 an. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Achat débroussailleuse 4 roues**

Il est proposé de faire l'acquisition d'une débroussailleuse 4 roues. Plusieurs options possibles : à lames, à fléaux... Après débat il est proposé d'attendre avant d'acheter le matériel et de voir à le louer avant pour essayer.

### **Travaux Atelier**

Il est proposé d'aménager un local sanitaire, vestiaires et coin cuisine dans l'atelier municipal. Il serait privilégié de le faire en ossature bois mais après débat, plusieurs idées d'aménagement sont envisagées. Par conséquent, renvoi du point vers un travail de commission et est sera donc délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

### **Lancement du diagnostic réseau EAU**

Suite aux diverses remarques de l'ARS, il est nécessaire de lancer un diagnostic technico-économique du réseau d'eau. Une demande d'étude auprès du bureau d'étude SUD INFRA à Espalion a été demandée. Le montant de cette dernière est de 30 891 € TTC subventionnable à hauteur de 50% par l'agence ADOUR GARONNE. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de l'étude et de solliciter l'agence pour la subvention.

### **Travaux EAU**

- Travaux chasse d'eau au réservoir de Pélegri pour un montant total de 4 792,26 € TTC. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Nettoyage des châteaux d'eau. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **Délibération pour autoriser la signature de la convention avec REPAIRE des 2 Vallées pour l'accueil des 3-5 ans**

A partir du 1er Septembre 2020 l'association REPAIRE des 2 Vallées souhaite accueillir les enfants de 3 à 5 ans le mercredi et pendant les vacances scolaires. Pour cela, il faut mettre à leur disposition la salle de motricité, les sanitaires et la salle du dortoir de l'école maternelle. Une convention tripartite (Repaire, Mairie, Ecole) a été rédigée. Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

La séance est levée à 23h55.